

États financiers

The City of Saint John

Régie des services publics d'eau et d'égouts

31 décembre 2010

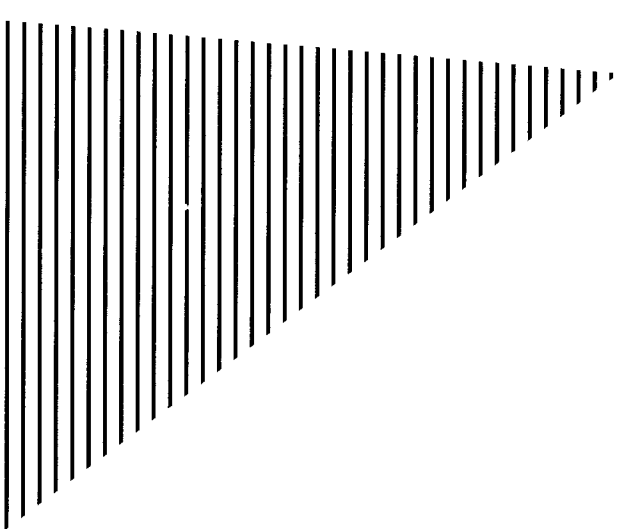


TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
Rapport des auditeurs indépendants	1
Fonds de fonctionnement – Bilan	2
Fonds de fonctionnement – État des résultats	3-4
Fonds de fonctionnement – État des capitaux propres (négatifs)	5
Fonds de capital et d'emprunt – Bilan	6
Fonds de capital et d'emprunt – État des capitaux propres	7
État de l'évolution du financement d'immobilisations	8
Notes afférentes aux états financiers	9-17

À Monsieur le Maire
et aux membres du Conseil communal de The City of Saint John

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Régie des services publics d'eau et d'égouts de The City of Saint John, qui comprennent les bilans du Fonds de fonctionnement et du Fonds de capital et d'emprunt au 31 décembre 2010, et les états correspondants des résultats, des capitaux propres et de l'évolution du financement d'immobilisations pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Les états financiers ont été préparés par la direction de la Régie des services publics d'eau et d'égouts de The City of Saint John selon le référentiel comptable décrit dans la Note 1.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers selon le référentiel comptable décrit dans la Note 1, ce qui implique de déterminer si le référentiel comptable utilisé est un référentiel acceptable pour la préparation des états financiers dans les circonstances, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Régie des services publics d'eau et d'égouts de The City of Saint John au 31 décembre 2010, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de l'évolution du financement de ses immobilisations pour l'exercice clos à cette date, selon le référentiel comptable décrit dans la Note 1.

Référentiel comptable

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la Note 1, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers ont été préparés afin de répondre aux exigences établies par le Ministère des gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick pour les municipalités. Notre rapport est destiné uniquement à Monsieur le Maire et les membres du Conseil communal de The City of Saint John et au Ministère des gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick et ne doit pas être utilisé par des tiers autres que Monsieur le Maire et les membres du Conseil communal de The City of Saint John ou le Ministère des gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Dieppe, Canada
Le 19 décembre 2011

Comptables agréés

The City of Saint John
Régie des services publics d'eau et d'égouts

**FONDS DE FONCTIONNEMENT
ÉTAT DES RÉSULTATS**

Exercices terminés les 31 décembre

Page		Budget 2010 (non audité) \$	Chiffres réels 2010 \$	Chiffres réels 2009 \$
	Produits			
	Frais imputés aux usagers	30 523 000	30 665 805	29 196 493
	Frais imputés au Fonds de fonctionnement général <i>[note 5]</i>			
13	Approvisionnement en eau aux fins de la protection contre les incendies	2 300 000	2 200 000	2 045 000
13	Égouts pluviaux	970 000	910 000	910 000
		3 270 000	3 110 000	2 955 000
	Total des produits	33 793 000	33 775 805	32 151 493
	Charges			
	Approvisionnement en eau			
	Purification et traitement	2 105 000	1 887 353	2 168 903
	Transport et distribution	6 277 000	6 334 935	4 889 485
	Pompage	921 000	1 155 280	869 570
	Collecte et élimination des eaux usées			
	Réseau de collecte des eaux usées	2 162 000	2 221 889	1 824 231
	Traitement et élimination des eaux usées	5 242 000	4 683 287	3 684 959
	Facturation et perception	491 000	565 680	494 295
	Soutien opérationnel	454 000	253 569	279 519
	Ingénierie	1 276 000	1 298 785	915 756
	Administration et services gouvernementaux généraux	---	---	2 865 415
		18 928 000	18 400 778	17 992 133

Voir les notes afférentes aux états financiers.

The City of Saint John
Régie des services publics d'eau et d'égouts

**FONDS DE FONCTIONNEMENT
ÉTAT DES RÉSULTATS (suite)**

Exercices terminés les 31 décembre

Page	Budget 2010 (non audité) \$	Chiffres réels 2010 \$	Chiffres réels 2009 \$
	Services financiers		
	Intérêts sur la dette à long terme		
	Dette sous forme d'obligations non garanties		
	2 644 932	2 208 148	2 160 790
	Versements en capital		
	Dette sous forme d'obligations non garanties		
	5 447 000	5 447 000	5 725 000
	Escompte sur obligations non garanties émises		
	250 000	61 659	56 449
	Projets d'investissement financés au moyen du Fonds de fonctionnement de la Régie		
	5 605 000	5 605 000	5 605 034
13	Frais de financement à court terme [note 5]		
	399 618	313 336	132 053
14	Financement de la caisse de retraite [note 6]		
	427 000	1 431 324	317 060
	Réserve au titre de l'entente relative à l'infrastructure		
	24 500	24 500	24 500
	14 798 050	15 090 967	14 020 886
	Total des charges et services financiers		
	33 726 050	33 491 745	32 013 019
	Excédents des produits sur les charges		
	66 950	284 060	138 474
	Excédent des produits (dépendances) des exercices antérieurs		
	(66 950)	(66 950)	11 822
5	Excédent des produits sur les charges de l'exercice		
	---	217 110	150 296

Voir les notes afférentes aux états financiers.

The City of Saint John
Régie des services publics d'eau et d'égouts

FONDS DE FONCTIONNEMENT
ÉTAT DES CAPITAUX PROPRES (NÉGATIFS)

Exercices terminés les 31 décembre

Page		2010	2009
		\$	\$
	Capitaux propres négatifs au début de l'exercice	(242 381)	(380 855)
4	Excédent des produits sur les charges de l'exercice	217 110	150 296
		(25 271)	(230 559)
4	Excédent des produits (dépendances) des exercices antérieurs	66 950	(11 822)
13	Capitaux propres (négatifs) à la fin de l'exercice [note 4]	41 679	(242 381)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

The City of Saint John
Régie des services publics d'eau et d'égouts

FONDS DE CAPITAL ET D'EMPRUNT
BILAN

Aux 31 décembre

Page	2010 \$	2009 \$
ACTIF		
	10 000	---
2		2 723 372

11	333 568 727	273 972 932
	333 578 727	276 696 304
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
11	45 832 000	46 279 000
	21 574 206	8 423 735
2		
	3 193 650	---
	83 557	83 557
16	1 510 063	1 510 062
	72 193 476	56 296 354
7	261 385 251	220 399 950
	333 578 727	276 696 304

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Signé au nom du Conseil,

Maire

Président du Comité des finances

The City of Saint John
Régie des services publics d'eau et d'égouts

FONDS DE CAPITAL ET D'EMPRUNT
ÉTAT DES CAPITAUX PROPRES

Exercices terminés les 31 décembre

Page	2010 \$	2009 \$
Capitaux propres au début de l'exercice	220 399 950	194 498 823
Dette remboursée au cours de l'exercice au moyen du Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts		
Dette sous forme d'obligations non garanties	5 447 000	5 725 000
Apports à l'aide à la construction		
Gouvernements fédéral et provincial	29 477 517	14 238 209
Achat d'immobilisations au moyen du Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts	39 456	26 780
Projets d'investissement financés au moyen du Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts	6 021 328	5 911 138
6 Capitaux propres à la fin de l'exercice	261 385 251	220 399 950

Voir les notes afférentes aux états financiers.

The City of Saint John
Régie des services publics d'eau et d'égouts

**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DU FINANCEMENT
D'IMMOBILISATIONS**

Exercices terminés les 31 décembre

	2010 \$	2009 \$
Source		
Émission d'obligations non garanties	5 000 000	6 500 000
Apports du gouvernement	29 477 517	14 238 209
Achat d'immobilisations au moyen du Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts	39 456	26 780
Dette remboursée au moyen du Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts	5 447 000	5 725 000
Projets d'investissement financés au moyen du Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts	6 021 328	5 911 138
Augmentation nette des montants dus aux entités liées	19 067 493	3 517 994
	65 052 794	35 919 121
Utilisation		
Remboursement de dettes	5 447 000	5 725 000
Dépenses en immobilisations	59 595 794	30 194 121
Augmentation des débiteurs	10 000	---
	65 052 794	35 919 121

Voir les notes afférentes aux états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2010

1. CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés de façon à ce qu'ils soient conformes, à tous les égards importants, aux principes comptables prescrits aux municipalités du Nouveau-Brunswick par le Ministère des gouvernements locaux.

Présentation des états financiers

Les états financiers de la Régie des services publics d'eau et d'égouts (la «Régie») de The City of Saint John (la «Ville») ont été dressés selon la méthode de la comptabilité par fonds. Le Fonds de fonctionnement fait état du fonds de roulement et des résultats de fonctionnement de la Régie; le Fonds de capital et d'emprunt fait état de ses investissements dans des immobilisations et de sa dette à long terme impayée.

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les fonds reçus dans le cadre de programmes d'aide aux immobilisations, d'ententes de partage des coûts ou de renonciations au remboursement des prêts sont traités comme des ajouts aux capitaux propres au titre des immobilisations.

La Régie ne comptabilise pas l'amortissement de ses immobilisations, mais impute aux résultats un montant équivalant au remboursement annuel de ses dettes et porte ce montant au crédit des capitaux propres au titre des immobilisations. La Régie impute également aux résultats tous les projets d'investissement financés au moyen des fonds de fonctionnement au cours de l'exercice.

Comptabilité d'exercice

La Régie utilise la méthode de la comptabilité d'exercice aux fins de la comptabilisation des produits et des charges.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2010

1. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Comptabilisation d'un excédent ou d'un déficit à la fin de l'exercice

Le paragraphe 189(4) de la *Loi sur les municipalités* du Nouveau-Brunswick exige que la Régie fixe des tarifs permettant d'établir un budget quadriennal équilibré. De plus, l'alinéa 189(5)(b) stipule que, s'il existe un excédent ou un déficit à la fin d'un exercice, il faut répartir ce dernier sur une période de quatre ans à partir du deuxième exercice qui suit.

Estimations comptables

La préparation d'états financiers selon les principes comptables prescrits aux municipalités du Nouveau-Brunswick par le Ministère des gouvernements locaux exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants constatés des actifs et des passifs à la date des états financiers ainsi que sur les montants constatés des produits et des charges au cours des périodes visées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Instruments financiers

La valeur comptable des instruments financiers de la Régie autres que la dette à long terme se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme et des conditions de crédit normales. Les débiteurs de la Régie ne représentent pas une concentration importante du risque de crédit parce que ces comptes sont dus par un grand nombre de contribuables qui sont assujettis à des conditions de crédit normales. Étant donné que la dette à long terme a fait l'objet d'arrangements avec le gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick et qu'elle n'est pas renégociable, la juste valeur de la dette à long terme ayant pu être touchée par une variation des taux d'intérêt n'a pas été déterminée. À la fin de l'exercice, la Régie n'était exposée à aucun risque lié à des instruments dérivés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2010

2. OBLIGATIONS NON GARANTIES

Les obligations non garanties comprennent ce qui suit :

Année d'émission	Taux d'intérêt %	Durée (en années)	Solde 2010 \$	Solde 2009 \$
2000	6,100 à 6,400	10	---	313 000
2001	2,450 à 5,500	10	424 000	848 000
2002	3,375 à 5,750	10	1 540 000	2 310 000
2003	3,050 à 5,000	10	1 962 000	2 616 000
2003	2,750 à 5,125	10	3 804 000	5 072 000
2004	2,750 à 4,800	10	6 552 000	7 020 000
2005	3,750 à 4,375	10	2 625 000	2 800 000
2006	4,150 à 4,450	10	6 400 000	6 800 000
2007	4,450 à 4,850	10	5 950 000	6 300 000
2008	3,300 à 4,850	10	2 250 000	2 375 000
2008	2,100 à 5,550	15	3 150 000	3 325 000
2009	1,000 à 4,500	10	4 750 000	5 000 000
2009	0,950 à 5,000	10	1 425 000	1 500 000
2010	1,500 à 4,550	10	5 000 000	---
			45 832 000	46 279 000

Le montant global des paiements en capital requis sur la dette à long terme de la Régie au cours de chacun des cinq prochains exercices s'établit comme suit :

	\$
2011	5 384 000
2012	4 960 000
2013	4 190 000
2014	6 948 000
2015	3 550 000

Les immobilisations comprennent un montant de 26 954 215 \$ (7 896 725 \$ en 2009) dont le financement n'était pas assuré à la fin de l'exercice.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2010

3. AUTRES CRÉDITEURS

	2010	2009
	\$	\$
Indemnités de vacances	310 017	259 657
Indemnités de retraite	279 000	412 000
	589 017	671 657

La Régie a constitué une provision pour les congés accumulés mais non payés.

À leur départ à la retraite, tous les employés de la Ville ont droit à une prime de retraite équivalant à un mois de salaire par cinq années de service, jusqu'à concurrence de six mois. Le programme a été modifié pour offrir à certains employés une option de paiement avant la retraite. L'acceptation d'un paiement anticipé élimine le droit d'accumulation ultérieure d'indemnités de retraite de ces employés.

Les employés de la section locale 18 embauchés après le 1^{er} juin 1998 et le personnel de la direction embauché après le 23 mars 2009 ne sont pas admissibles actuellement ou dans le futur à l'indemnité de retraite. Ces directives sont établies dans la convention collective de la section locale 18 et les conditions et modalités d'emploi de la direction.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2010

4. EXCÉDENT OU DÉFICIT DU FONDS DE FONCTIONNEMENT

L'excédent ou le déficit de chaque exercice est inclus de nouveau dans les produits au cours de la période de quatre ans à partir du deuxième exercice qui suit. Les soldes à la fin de chaque exercice sont comme suit :

	2010	2009
	\$	\$
2005	---	98 028
2006	(33 682)	(67 364)
2007	(203 672)	(305 509)
2008	(88 373)	(117 832)
2009	150 296	150 296
2010	217 110	---
	41 679	(242 381)

5. OPÉRATIONS AVEC LE FONDS DE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL DE LA VILLE

Le Fonds de fonctionnement de la Régie a effectué un remboursement de 1 425 000 \$ (1 551 000 \$ en 2009) au Fonds de fonctionnement général au titre de sa quote-part des frais de fonctionnement gouvernementaux généraux. Par ailleurs, des frais relatifs aux égouts pluviaux de 910 000 \$ (910 000 \$ en 2009) et à l'approvisionnement en eau aux fins de la protection contre les incendies de 2 200 000 \$ (2 045 000 \$ en 2009) sont imputés au Fonds de fonctionnement général.

Des intérêts sont imputés chaque mois sur les soldes entre le Fonds d'administration générale et la Régie.

Le transfert des coûts d'eau de la Régie s'inscrit dans les limites maximales permises par la réglementation d'après le pourcentage applicable des dépenses liées au réseau d'eau de la population.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2010

6. RÉGIME DE RETRAITE

A. RÉSUMÉ

La Ville offre des prestations de retraite aux employés conformément aux dispositions de la *Loi sur le régime de retraite de la Ville de Saint John*, promulguée le 12 mai 1994 et modifiée le 18 juin 2008. Le régime est administré par un conseil de fiduciaires composé de représentants du Conseil communal, de la direction, d'employés syndiqués et d'employés retraités. Avant mai 1994, le régime était régi par la *Loi sur le régime de retraite de la Ville de Saint John* de 1970. Le régime est assujéti aux dispositions de la *Loi sur les prestations de pension* du Nouveau-Brunswick entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1992.

Le régime est un régime à prestations déterminées qui prévoit des prestations en fonction des états de service et du taux de rémunération. La Ville et les employés cotisent au régime. Le régime est financé par les employés éligibles, qui contribuent 50 % du coût des services rendus au cours de l'exercice jusqu'à concurrence de 9 % des salaires des employés, et la Ville, qui contribue le restant, avec une cotisation minimale de 7,5 % des salaires des employés. Selon l'évaluation actuarielle de 2009, le taux de cotisation de la Ville équivaut à 20,6 % des salaires. La Ville est tenue de faire des cotisations supplémentaires, au besoin, pour amortir suffisamment tout déficit de capitalisation ou de solvabilité. La Ville passe en charges toutes ses cotisations au cours de l'exercice où elles sont effectuées. Les cotisations patronales versées en 2010 par la Régie des services publics d'eau et d'égouts ont totalisé 2 220 330 \$ (1 124 864 \$ en 2009).

B. INFORMATION ACTUARIELLE

L'évaluation actuarielle de 2010 a révélé que la valeur actuelle des prestations constituées du régime atteignait 495 380 000 \$ et que la valeur marchande rajustée des actifs nets disponibles pour le service des prestations totalisait 372 228 000 \$, et que le déficit de capitalisation estimatif était de 123 152 000 \$, selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Au 31 décembre 2010, les passifs de solvabilité étaient plus élevés que les actifs de solvabilité de 218 007 000 \$.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2010

6. RÉGIME DE RETRAITE (suite)

Cette évaluation vise la totalité du régime couvrant tous les employés admissibles du Fonds d'administration générale et de la Régie. Les coûts courants et les paiements de capitalisation spéciaux sont répartis entre chaque fonds selon un pourcentage de la masse salariale.

C. MONTANT DÛ AU RÉGIME DE RETRAITE

La *Loi sur les prestations de pension* du Nouveau-Brunswick exige qu'un déficit de solvabilité soit comblé au cours d'une période de cinq ans, à moins d'obtenir une exemption permettant de capitaliser ce déficit sur une période maximale de 15 ans ou jusqu'au 31 décembre 2018, selon l'échéance la plus courte, ou une exemption permettant de ne pas faire de paiements de solvabilité.

En 2007, cette exemption au titre des paiements de solvabilité spéciaux au régime a été obtenue. Ainsi, au 31 décembre 2010, aucun paiement à ce titre n'était dû par la Ville.

Au cours de 2010, la Ville a versé 12 424 654\$ au régime, ce qui représentait les paiements de capitalisation spéciaux et les intérêts requis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation (2 721 547 \$ en 2009). La quote-part de la Régie de ce montant est de 1 431 324 \$ pour 2010. La Ville est tenue d'effectuer des paiements spéciaux selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation jusqu'en 2024.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2010

7. COMPTES INTERFONDS

Tous les comptes interfonds au 31 décembre 2010 représentent des opérations courantes et sont conformes à la politique établie par le Ministère des gouvernements locaux.

8. APPORTS REPORTÉS

La Province du Nouveau-Brunswick (la «Province») a créé un fonds en fiducie pour le nettoyage du port de Saint John d'un montant de 26,6 millions de dollars afin de couvrir la part de la Province, qui correspond au tiers du coût de nettoyage du projet. Les fonds seront versés à la Ville à mesure que les coûts du projet sont approuvés. Au 31 décembre 2010, un montant de 12 592 837 \$ avait été versé à la Ville.

Selon les modalités de l'acte de constitution et du contrat de fiducie, les intérêts créditeurs doivent être versés chaque année à la Ville. Le montant d'intérêts versé à la Ville au 31 décembre 2010 s'établissait à 1 510 063 \$. Ce montant a été reporté et s'appliquera au projet dans le futur. Aucune disposition précise n'est prévue quant à l'utilisation des intérêts reportés.

9. COMPTE DE DÉPÔTS NON AFFECTÉ

La Ville et ses employés participent à un régime collectif d'assurance-vie qui inclut une composante potentiellement remboursable, le compte de dépôts non affecté («CDNA»), fondée sur les résultats réels du régime. Une partie de l'excédent des primes payées sur les réclamations est annuellement admissible à un remboursement à la Ville et à ses employés, qui paient tous des primes pour ce régime.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2010

9. COMPTE DE DÉPÔTS NON AFFECTÉ (suite)

Au cours des années 2004 à 2010, des primes admissibles à un remboursement s'élevant à 224 882 \$ se sont accumulées dans le CDNA. La Ville a encaissé un montant de 151 450 \$. Le montant restant, soit 73 432 \$, est constaté à titre d'actif à long terme, car la Ville entend le conserver pour financer de futures augmentations potentielles des primes. Sur la somme totale, 21 876 \$ et 146 786 \$ ont servi à diminuer les coûts salariaux en 2010 et 2009 respectivement. Le montant restant de 56 220 \$, comptabilisé comme dû aux employés, a été distribué aux employés en août 2011. La Ville passera en revue les soldes du CDNA annuellement.

10. ENGAGEMENTS

En 2009, la Ville a conclu un contrat avec Pomerleau Inc. pour la construction de la station d'épuration des eaux usées à Hazen Creek d'un montant de 51 805 878 \$ plus TVH. Au 31 décembre 2010, les coûts encourus relativement au projet sont approximativement de 39 900 000 \$. L'achèvement du projet est prévu pour 2011.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Les états financiers comparatifs ont été retraités par rapport aux états présentés antérieurement afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour les états financiers de 2010.

